

Commune :
LE PLESSIS PATE (494)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 857 A
Document vérifié et numéroté le 16/01/2024
A Corbeil PTGC
Par Nathalie DESCOURS
Inspectrice
Signé

Corbeil
75-79 rue Feray

91107 Corbeil-Essonnes Cedex
Téléphone : 01 60 90 51 00
Fax : 01 60 90 51 28
cdfif.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.
- A, le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

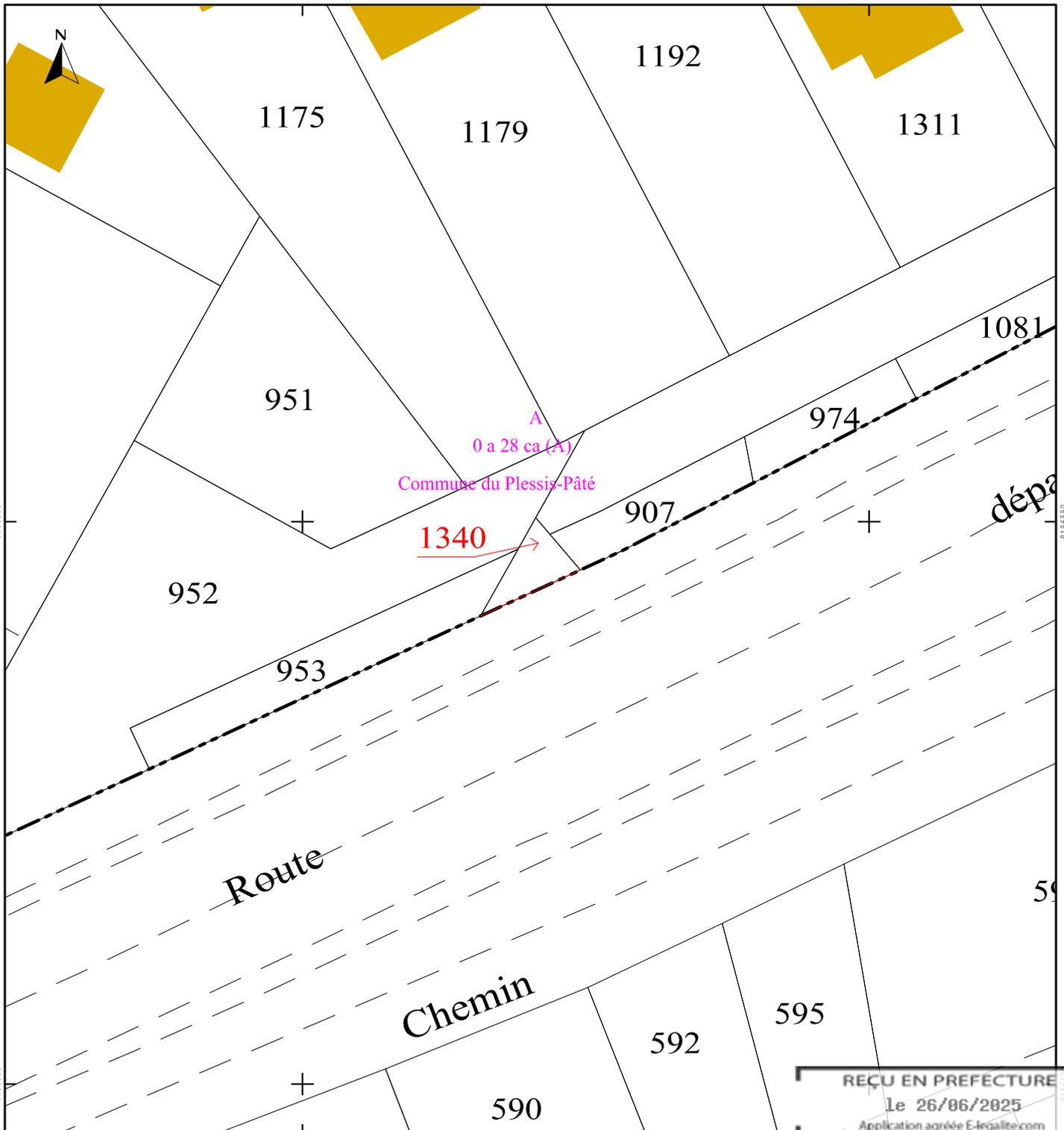
Section : D
Feuille(s) : 000 D 02
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/1250
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 16/01/2024
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par Hervé DELOUCHE (2)
Réf. : 220281-5748
Le 15/01/2024

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

PUBLICITÉ FONCIÈRE



REÇU EN PREFECTURE
Le 26/06/2025
Application agréée E-legalite.com